

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, la Chambre a-t-elle l'intention de passer, comme d'habitude, aux débats sur l'ajournement? Il y a des députés qui attendent impatiemment la réponse à cette question.

M. l'Orateur suppléant: On ne peut passer aux couche-tard qu'avec l'assentiment de la Chambre, mais je crois que telle est son intention.

Des voix: Oui.

MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement aux termes de l'article 40 du Règlement est censée avoir été présentée.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'amabilité d'appeler la deuxième question? Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) n'est pas ici pour le moment, mais nous sommes en train de battre le rappel quelque part à son intention. Sans doute est-il en train de prendre un verre de ginger ale.

M l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Fundy-Royal.

L'IMMIGRATION—LA DEMANDE DE VISA DE M. KAZIMIERZ LASKI

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, j'attendrai volontiers que le député de Winnipeg-Nord-Centre se soit sustenté. Je crois savoir qu'en Inde son régime se composait de thé et de biscuits Arrowroot. Moi-même, j'eus mieux fait de suivre ce régime il y a bien des années.

Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a été interrogé au sujet de l'admission au Canada de M. Kazimierz Laski, invité à enseigner les sciences économiques à l'Université York. M. Laski est un juif polonais qui a été membre du parti communiste. Il l'a été, me dit-on, pendant la plus grande partie de sa vie d'adulte. En dépit de ses vues politiques, sa renommée d'économiste est indiscutée. M. Laski s'est retiré du parti communiste à cause de la politique antisémite de celui-ci en Pologne. Il est allé à Prague, et de Prague à Vienne, où il enseigne. Il est apparemment plus facile pour un Juif polonais ancien communiste d'être admis en Autriche qu'au Canada.

L'Université York a offert un poste de professeur à M. Laski. On lui a également offert des situations à Paris et à Tel-Aviv. Il est

[M. l'Orateur suppléant.]

• (10.10 p.m.)

apparemment plus facile pour un Juif polonais ancien communiste d'enseigner à Paris et à Tel-Aviv qu'ici au Canada. Le Canada a refusé l'entrée à M. Laski. Je n'ai aucun moyen, pas plus que M. Laski, de savoir pourquoi.

Cet après-midi, nous avons entendu une déclaration intéressante du ministre. D'après lui, les considérations humanitaires continueraient à primer au ministère de l'Immigration. Cela ne s'applique pas aux Juifs polonais lorsqu'ils ont été autrefois communistes. N'est-il pas ironique de voir quelqu'un qui semble avoir compris l'erreur de sa conduite pénalisé et empêché de venir au Canada? Je trouve insoutenable et antilibéral, comme doit également l'estimer un membre très distingué du parti libéral—le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration—que l'on n'ait pas dit pourquoi la demande de M. Laski avait été repoussée. C'est un affront intolérable pour un citoyen et pour le Parlement. Voilà pourquoi j'ai posé la question ainsi. L'amère ironie de l'affaire bien entendu c'est que le Canada se trouve diminué par cette décision administrative car M. Laski aurait pu enrichir nos connaissances de nous-mêmes et de l'univers.

• (10.10 p.m.)

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire tout d'abord que j'ignore tout du passé religieux, racial, ou ethnique de M. Laski. Le ministère de l'Immigration n'a pas sollicité ces renseignements. Mon honorable ami sait qu'aucune décision concernant l'admissibilité d'une personne n'est basée sur un pareil facteur. J'espère qu'il ne laissait entendre dans ses remarques qu'en l'occurrence l'administration du ministère avait manifesté une pareille attitude ou préjugé car ce serait tout à fait indigne.

L'usage ne veut pas, les députés le savent, que l'on débâte publiquement des détails des cas d'immigration car ce serait violer les rapports confidentiels qui existent entre le ministère et les émigrants éventuels au Canada. Un débat approfondi de ces cas obligerait nécessairement à divulguer des renseignements que l'individu et d'autres sources communiquent au ministère.

Étant donné l'importance que mon honorable ami et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ont attachée à cette affaire, et étant donné que le visa a été refusé pour